

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP17/EURO

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Quarantième session
Centre international de conférences, Genève (Suisse)**

17 - 22 juillet 2017

**RAPPORT DE LA TRENTIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE
Astana (Kazakhstan)**

3-7 octobre 2016

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et état d'avancement des travaux.....	page ii
Liste des sigles et acronymes	page iv
Rapport de la trentième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	page 1

Paragraphes

Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	4 - 5
Discours inaugural sur la résistance aux antimicrobiens, du point de vue du Codex et sous l'angle de la sécurité sanitaire des aliments (Point 2 de l'ordre du jour)	6 - 12
Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région (Point 3a de l'ordre du jour)	
Établissement des priorités relatives aux besoins de la région et aux approches possibles pour les aborder (Point 3b de l'ordre du jour)	13 - 32
Utilisation des normes du Codex dans la région: pertinence des normes régionales existantes et nécessité de nouvelles normes (Point 4 de l'ordre du jour).....	33 - 39
Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires (Point 5 de l'ordre du jour)	40 - 47
Travaux du Codex pertinents pour la région (Point 6 de l'ordre du jour)	48 - 53
Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 (Plan stratégique pour le CCEURO pour 2014-2019: État d'avancement de la mise en œuvre) (Point 7 de l'ordre du jour)	54 - 58
Politique de gestion des langues au sein du CCEURO (Point 8 de l'ordre du jour)	59 - 70
Participation active des parties prenantes concernées dans les activités nationales du Codex (Point 9 de l'ordre du jour)	71 - 75
Nomination du Coordonnateur (Point 10 de l'ordre du jour)	76 - 77
Autres questions (Point 11 de l'ordre du jour)	
Liens entre les politiques, stratégies et directives de la FAO et de l'OMS et les travaux du Codex	78 - 79
Session d'information FAO/OMS sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex	80
Date et lieu de la prochaine session (Point 12 de l'ordre du jour)	81

Annexes

Annexe I – Liste des participants	page 15
Annexe II – Discours inaugural: Discours inaugural sur la résistance aux antimicrobiens, du point de vue du Codex et sous l'angle de la sécurité sanitaire des aliments	page 22

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX					
Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Code	Étape	Par.
FAO/OMS Secrétariat du Codex Membres	Information <i>Discours inaugural</i>	Le Comité est convenu que la résistance aux antimicrobiens était une question de sécurité sanitaire hautement prioritaire pour la région. Le Comité a également noté qu'il était urgent que le Codex prenne des mesures face à la résistance aux antimicrobiens et que les membres du CCEURO devaient participer de manière active et collaborative aux travaux du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.			12
	Information / Action <i>Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région</i>	Le Comité a appuyé l'enquête sur les questions critiques et les questions émergentes et noté que la Commission et le Comité exécutif devaient tenir des débats réguliers sur ces problèmes. Le Comité a appuyé la poursuite des travaux sur la plateforme en ligne pour le partage de l'information sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments.	-	-	23 et 32
	Information / Action <i>Utilisation des normes du Codex dans la région</i>	Le Comité a appuyé l'enquête sur l'utilisation des normes du Codex.			39
	Information <i>Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires (revitalisation des comités régionaux de coordination)</i>	Le Comité a soutenu le processus de revitalisation des comités régionaux de coordination qui impliquait un processus inclusif notamment l'utilisation des langues pertinentes de la Commission dans les travaux du CCEURO. Le Comité est convenu de poursuivre des échanges de vue sur le thème: «innovation dans l'alimentation et du point de vue des normes».			47
	Information <i>Travaux du Codex pertinents pour la région (activateurs de croissance – zilpatérol)</i>	Le Comité a noté que les membres du CCEURO s'étaient prononcés à l'unanimité contre l'utilisation d'activateurs de croissance et la fixation de LMR Codex pour ces substances.			53
Comité exécutif (73 ^e session)	Information <i>Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique régional du Codex</i>	Est convenu de suspendre l'élaboration du plan stratégique du CCEURO pour 2014-2019, et de conserver le projet de plan régional en tant que document de référence interne qui servira à guider les activités du CCEURO.			58
FAO, OMS, Commission (40 ^e session)	Action <i>Politique de gestion des langues au sein du CCEURO</i>	Est convenu de demander à la FAO, à l'OMS et à la Commission d'examiner de manière urgente la possibilité de financer les services de traduction et d'interprétation en russe pour le bon fonctionnement du CCEURO.			70
Membres	Information <i>Participation active des parties prenantes concernées dans les activités nationales du Codex</i>	A noté que des efforts devaient être déployés pour impliquer toutes les parties intéressées, lorsque les documents du Codex étaient examinés en vue des réunions du Codex.			75

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Code	Étape	Par.
Commission (40 ^e session)	Action <i>Nomination du coordonnateur du CCEURO</i>	A recommandé de nommer le Kazakhstan en qualité de coordonnateur pour l'Europe	-	-	76

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Accord SPS/OMC	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
Accord TBT/OMC	Accord sur les obstacles techniques au commerce
AESA	Autorité européenne de sécurité des aliments
CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCASIA	Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie
CCCF	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
CCEURO	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe
CCEXEC	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCFH	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCNASWP	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
CCRVDVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CEI	Communauté d'États indépendants
CL	Lettre circulaire
CRD	Document de séance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HACCP	Système d'analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise
INFOSAN	Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
LM	Limite maximale
LMR	Limite maximale de résidus
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
TF/AMR	Groupe de travail sur la résistance antimicrobienne

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) a tenu sa trentième session à Astana (Kazakhstan), du 3 au 7 octobre 2016, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Kazakhstan et du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas. La session était présidée par M. Martijn Weijtens, Directeur adjoint du Département de la qualité des aliments, Ministère néerlandais des affaires économiques et co-présidée par M. Zhandarbek Bekshin, Vice-Président du Comité pour la protection des consommateurs, Ministère kazakh de l'économie nationale. Ont participé à la session les représentants de 35 États membres, d'une organisation membre, d'un pays observateur et d'une organisation en qualité d'observateur. La liste des participants figure à l'Annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION¹

2. M. Kuandyk Bishimbayev, Ministre de l'économie nationale, a ouvert la session au nom du Gouvernement kazakh. M. Dirk Jan Kop, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas auprès de la République du Kazakhstan, de la République kirghize et de la République du Tadjikistan a ouvert la session au nom du Royaume des Pays-Bas. M. Branko Bulatovic, Représentant de la FAO, Mme Melita Vujnovic, Représentante de l'OMS et Mme Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, ont également pris la parole devant le Comité.

Répartition des compétences²

3. Le Comité a pris acte de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, conformément au paragraphe 5, article II du Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)³

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session.
5. Le Comité a noté qu'un document portant sur les relations entre les politiques, les stratégies et les directives de la FAO et de l'OMS et les travaux du Codex, et un résumé de la session d'information sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex seraient examinés au point 11 de l'ordre du jour (Autres questions) à la demande de l'OMS.

DISCOURS INAUGURAL SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS, DU POINT DE VUE DU CODEX ET SOUS L'ANGLE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (Point 2 de l'ordre du jour)⁴

6. Le Président a donné un bref aperçu de l'allocution et a présenté M. Jaap Wagenaar, professeur de microbiologie et d'immunologie vétérinaire de l'Université d'Utrecht (Pays-Bas), comme orateur principal sur le thème de «la résistance aux antimicrobiens, du point de vue du Codex et sous l'angle de la santé sanitaire des aliments». Le Président a par ailleurs informé le Comité que, outre le discours inaugural, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan feraient des communications sur des questions liées à la résistance aux antimicrobiens et que le Royaume-Uni ferait le point sur la situation dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens au sein du Codex.
7. Le représentant de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a souligné que le discours inaugural était un nouveau point permanent inscrit à l'ordre du jour des comités régionaux de coordination. Cette initiative faisait partie du processus de revitalisation en cours destiné à sensibiliser les membres de la région à une question hautement prioritaire, à son importance pour les pays de la région et à susciter un intérêt et un soutien au regard des questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
8. Le Comité a délibéré sur les questions soulevées dans le discours inaugural et noté les points de vue suivants exprimés par les délégations:
 - Les approches adoptées par les membres du CCEURO pour traiter la résistance aux antimicrobiens dans leurs pays sont très variées comme le montrent les présentations faites à l'occasion du discours inaugural ainsi que les informations soumises pendant l'échange de vues sur cette question.
 - Les bonnes pratiques d'élevage et la biosécurité dans les exploitations sont fondamentales pour maîtriser la résistance aux antimicrobiens et les producteurs, les utilisateurs et les régulateurs partagent la responsabilité d'assurer que ces bonnes pratiques sont appliquées.

¹ CRD 4 (Allocution d'ouverture du Kazakhstan); CRD 5 (Allocution d'ouverture des Pays-Bas); CRD 6 (Allocution d'ouverture de la Présidente de la Commission du Codex Alimentarius); CRD 7 (Allocution d'ouverture de l'OMS); CRD 8 (Allocution d'ouverture de la FAO).

² CRD1 (Ordre du jour annoté sur le partage des compétences entre l'Union européenne et ses États membres).

³ CX/EURO 16/30/1.

⁴ CX/EURO 16/30/2.

- Les questions environnementales, notamment celles concernant le fumier, sont des aspects essentiels qui doivent être pris en compte dans l'examen des mesures visant à combattre la résistance aux antimicrobiens.
 - L'application des principes de précaution est nécessaire et justifié car le risque de résistance aux antimicrobiens est très important pour la santé publique.
 - Le coût de la résistance aux antimicrobiens dans l'élevage ne peut pas être pleinement mesuré à l'heure actuelle.
 - La réduction progressive de l'utilisation des antimicrobiens en tant qu'activateur de croissance doit être considérée comme une question urgente.
 - Les résultats du contrôle des infections dans les systèmes de soins médicaux montrent que la résistance aux antimicrobiens représente une charge aussi lourde que croissante pour ces systèmes en Europe et en Asie centrale;
 - Des systèmes pharmacologiques sûrs doivent être en place dans les pays.
 - L'établissement d'une politique sans visée commerciale pour la prescription et la distribution d'agents antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine et de la santé animale est d'une grande importance.
 - L'échange d'informations et d'expériences sur les récents développements dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens par la mise en réseau des laboratoires, des organismes de réglementation, etc. ainsi que par le biais de manifestations comme des conférences, des colloques, des ateliers, etc. est un outil important pour renforcer les connaissances sur la résistance aux antimicrobiens. À cet égard, la Conférence internationale FAO/Fédération de Russie sur l'analyse des risques dans le domaine de la sécurité sanitaire dans l'alimentation et la nutrition qui doit se tenir les 17 et 18 mai 2017 à Sotchi (Fédération de Russie) sera un forum important pour le partage des informations sur la situation en matière de résistance aux antimicrobiens.
 - L'outil PVS de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) est l'un des éléments disponibles pour aider les pays à améliorer leurs services vétérinaires et donc à combattre plus efficacement la résistance aux antimicrobiens.
 - Le groupe de travail sur la résistance antimicrobienne (TF/AMR) contribuera à renforcer les mesures en place actuellement par de nouvelles mesures notamment réglementaires pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Le groupe de travail offre ainsi une seule et unique tribune mondiale pour examiner les mesures visant à limiter la résistance aux antimicrobiens sur la base des dernières données scientifiques et techniques disponibles.
 - Les membres du CCEURO accordent une grande importance à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens qui constitue une priorité pour les pays de la région.
 - Les membres du CCEURO sont désireux de coopérer avec les membres du Codex et les organisations internationales, guidés par une «approche une seule santé» pour combattre cette menace mondiale.
 - Les membres du CCEURO doivent participer activement aux travaux du Codex sur la résistance aux antimicrobiens afin de veiller à ce que les opinions, les besoins et les préoccupations de la région soient dûment prises en compte.
9. Le représentant de la FAO a informé le Comité du Plan d'action de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens pour 2016-2020. Ce plan avait été mis en harmonie avec le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens adopté en 2015 lors de l'Assemblée mondiale de la Santé et les normes intergouvernementales de l'OIE sur l'utilisation prudente et responsables des médicaments vétérinaires. Le plan visait à aider les gouvernements à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture⁵.
10. Le représentant a noté que les membres du Codex avaient été invités à utiliser le Plan d'action de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens lorsqu'ils mobilisaient et appuyaient les processus nationaux intersectoriels et coordonnés en vue de l'élaboration de stratégies et de plans d'actions nationaux sur la résistance aux antimicrobiens d'ici mai 2017. Les quatre domaines clés d'action sur la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture étaient les suivants: i) sensibiliser les agriculteurs et les producteurs, les professionnels et les autorités vétérinaires, les décideurs et les consommateurs aux questions

⁵ <http://www.fao.org/3/a-i5996e.pdf>

de résistance aux antimicrobiens; ii) renforcer les capacités nationales en matière de surveillance et de contrôle de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture; iii) renforcer la gouvernance en rapport avec l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans l'alimentation et dans l'agriculture; iv) promouvoir les bonnes pratiques dans les systèmes alimentaires et agricoles et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens.

11. La représentante de l'OMS s'est félicitée des informations fournies par l'OIE et a fait état de l'expérience acquise par l'OMS dans l'organisation de missions conjointes sur la mise en œuvre du Règlement sanitaire international et de la procédure PVS au niveau national. Elles permettaient de renforcer l'application d'une approche multirisque et «Une seule santé» et d'encourager la collaboration, la coopération et le partage de l'information aux niveaux intersectoriel et interdisciplinaire dans le domaine des maladies d'origine alimentaire, des zoonoses et de la résistance aux antimicrobiens.

Conclusions

12. Le Comité:
- est convenu à l'unanimité que la résistance aux antimicrobiens était une question de sécurité sanitaire hautement prioritaire pour la région;
 - a noté qu'il était urgent que le Codex prennent des mesures pour combattre la résistance aux antimicrobiens;
 - a noté que les membres du CCEURO devaient participer de manière active et collaborative aux travaux du Codex sur la résistance aux antimicrobiens afin que les points de vues, les besoins et les préoccupations de la région soient pris en compte de manière appropriée dans les documents élaborés par le groupe de travail sur la résistance antimicrobienne.

SITUATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS DANS LES PAYS DE LA RÉGION (Point 3a de l'ordre du jour)⁶

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS RELATIVES AUX BESOINS DE LA RÉGION ET AUX APPROCHES POSSIBLES POUR LES ABORDER (Point 3b de l'ordre du jour)⁷

QUESTIONS CRITIQUES ET QUESTIONS ÉMERGENTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS

13. Le représentant de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté ce point de l'ordre du jour et souligné que dans le contexte en constante évolution de la sécurité sanitaire des aliments il devenait indispensable d'adopter une approche proactive pour identifier les questions critiques et les questions émergentes dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments. Cette nécessité a été reconnue à la soixante-dixième session du Comité exécutif (2015) et les comités régionaux de coordination avaient un rôle important à jouer en la matière dans le cadre du processus de revitalisation. Parallèlement, une telle approche pouvait aider la FAO et l'OMS à formuler des stratégies afin de traiter les questions critiques et les questions émergentes en matière de qualité et/ou de sécurité sanitaire des aliments et à fournir des orientations pour aborder les questions prioritaires. Elle pouvait aussi permettre à la Commission de répondre plus rapidement aux besoins identifiés par les membres.
14. Le représentant a souligné certaines conclusions de l'enquête, à savoir:
- **La fraude et l'altération des aliments** est l'un des problèmes signalés le plus fréquemment par les répondants. Il a été noté qu'il existait différents types de fraude, notamment la contrefaçon de produits, la déclaration trompeuse au moyen d'un étiquetage inapproprié, etc.
 - **Les contaminants chimiques** sont une préoccupation importante, en particulier les «contaminants émergents» comme les perturbateurs endocriniens ou les biotoxines marines qui, du fait du changement climatique, sont décelées dans des parties du monde où leur présence n'était pas constatée auparavant. De plus, pour ce qui concerne des contaminants bien connus comme les mycotoxines, des caractéristiques émergentes doivent être examinées, comme de nouveaux schémas d'occurrence du fait du changement climatique, des formes masquées de micotoxines et l'exposition simultanée à de multiples mycotoxines. La prochaine réunion du JECFA sur les contaminants (novembre 2016) doit se pencher sur les problèmes d'occurrence et d'exposition simultanées pour les aflatoxines et les fumosinines.
 - **La résistance aux antimicrobiens** est aussi l'une des questions clés identifiées, ce qui montre l'importance accordée à cette question examinée au point 2 de l'ordre du jour.

⁶ CX/EURO 16/30/3; CX/EURO 16/30/3-Add.1.

⁷ CX/EURO 16/30/4, CRD 2 (Observations de l'Union européenne).

- Le développement du **commerce en ligne** de produits liés à l'alimentation pose d'importants défis pour le contrôle des aliments.
- Compte tenu du développement rapide et continu de **nouvelles techniques** dans le secteur agroalimentaire, il est important d'évaluer les avantages et les risques liés à l'utilisation de nouvelles techniques dans les systèmes alimentaires.
- La **réutilisation ou le recyclage des eaux** augmente du fait de la raréfaction de l'eau, mais il est important de continuer à surveiller les paramètres de qualité de l'eau, notamment les données relatives aux contaminants susceptibles d'entrer ou de revenir dans la chaîne alimentaire et donc de poser des problèmes de sécurité sanitaire des aliments et de santé publique.

15. Le Comité a noté les communications de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et de l'Allemagne sur les questions critiques et les questions émergentes dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments et les a remercié de leurs précieuses contributions au débat.

ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS RELATIVES AUX BESOINS DE LA RÉGION ET AUX APPROCHES POSSIBLES POUR LES ABORDER

16. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté ce point de l'ordre du jour et facilité le débat sur la pertinence des questions critiques et/ou émergentes identifiées; sur les questions que le Comité considérerait comme les plus importantes à traiter, et sur les approches possibles pour ce faire.
17. Plusieurs délégations ont mentionné qu'il serait utile de pouvoir évaluer ces données sous un angle qualitatif à l'avenir. La question de la fraude alimentaire a été soulignée – compte tenu également des travaux en cours réalisés par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) - et il a été proposé d'établir une approche de collaboration entre le CCEURO et d'autres régions. Les questions critiques et les questions émergentes constituant désormais un point permanent de l'ordre du jour des comités régionaux de coordination, il a été recommandé que la Commission et le Comité exécutif tiennent régulièrement un débat sur ces questions auquel tous les membres du Codex pouvaient participer.
18. Il a été convenu que la résistance aux antimicrobiens était un domaine auquel il fallait accorder une priorité plus élevée. La résistance aux antimicrobiens constituait une haute priorité au niveau international, comme en témoignait le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens⁸ adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2015, le Plan d'action de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens 2016-2020⁹ élaboré à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens, les résolutions spécifiques de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens, et la récente réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur la résistance aux antimicrobiens¹⁰. La collaboration intersectorielle et interdisciplinaire, la coopération et le partage de l'information étaient fondamentaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens. La résistance aux antimicrobiens concernait la sécurité sanitaire des aliments car elle pouvait se propager par la filière alimentaire. Les membres du CCEURO ont été encouragés/invités à appuyer les processus intersectoriels au niveau des pays afin d'élaborer des plans d'action nationaux intersectoriels et globaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens avec une approche «Une seule santé». Il était de la plus haute importance que le Codex aussi traite de la résistance aux antimicrobiens.
19. La mondialisation du commerce alimentaire et les nouveaux canaux de distribution, en particulier le commerce en ligne des aliments et les risques qui y sont associés pour la sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs ont été mis en évidence comme étant des questions importantes qui devaient être traitées au sein du Codex.
20. Le représentant de la FAO a informé le Comité des outils, des activités de renforcement des capacités et des matériels fournis par la FAO et l'OMS afin d'améliorer les systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et accroître leur conformité aux exigences des Accords SPS et OTC de l'OMC. Il a cité notamment: le renforcement des capacités en matière de communication sur les risques de sécurité sanitaire des aliments; le renforcement des capacités pour l'alerte rapide, la préparation et l'intervention en cas d'urgence de sécurité sanitaire des aliments; et le dernier outil d'évaluation globale des systèmes de sécurité sanitaire des aliments qui a été expérimenté dans différentes régions. Le représentant a aussi noté les travaux de la FAO et de l'OMS déjà réalisés ou en cours sur les questions émergentes, comme par exemple les biotoxines marines (compte tenu aussi de l'impact du changement climatique), les implications des nouvelles techniques pour la sécurité sanitaire des aliments, y compris les nanotechnologies et le séquençage complet du génome.
21. La représentante de l'OMS a donné au Comité des informations sur le réseau INFOSAN, un réseau volontaire de 186 États membres, qui avait pour but de promouvoir un échange rapide d'informations lors d'épisodes en rapport avec la sécurité sanitaire des aliments et contribuait ainsi à limiter la propagation internationale des

⁸ <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/fr/>

⁹ <http://www.fao.org/3/a-i5996e.pdf>

¹⁰ <http://www.un.org/pga/71/event-latest/high-level-meeting-on-antimicrobial-resistance>

dangers par la filière alimentaire. Les pays ont été incités à participer activement au réseau INFOSAN¹¹. La représentante a aussi fourni des informations sur la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS qui portait aussi les risques sanitaires aux interfaces entre les écosystèmes humain et animal et visait à prévenir et à maîtriser la propagation transfrontalière des dangers concernés.

22. Il était important que les questions critiques et les questions émergentes continuent de faire l'objet d'un point permanent à l'ordre du jour du CCEURO, mais il a été suggéré d'instaurer aussi un débat à la Commission afin de réfléchir sur les expériences et les informations collectées par les comités régionaux de coordination sur ces questions, et également de définir des domaines plus concrets et plus précis que les comités régionaux de coordination pouvaient recommander à la Commission et aux comités pertinents pour examen.

Conclusions

23. Le Comité:
- a soutenu l'enquête FAO/OMS sur les questions critiques et émergentes et recommandé d'intégrer à l'avenir un paramètre de qualité dans l'évaluation des données et de l'information soumises lorsqu'il s'agira d'établir les priorités relatives aux besoins de la région en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments et de déterminer des approches possibles pour traiter ces questions;
 - a noté que dans l'ensemble, les questions identifiées comme prioritaires étaient les suivantes: i) fraude alimentaire et altération des aliments; ii) questions en rapport avec les nouvelles technologies et le changement climatique; iii) questions liées à la mondialisation des échanges, aux contaminants (dont les mycotoxines) et aux pathogènes d'origine alimentaire; iv) résistance aux antimicrobiens; v) nouveaux canaux de distribution; vi) défis posés par la gestion de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la filière alimentaire; vii) questions liées aux additifs alimentaires;
 - a noté que certaines des priorités déterminées faisaient déjà l'objet de travaux dans des organes subsidiaires de la Commission, par exemple: le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) examinait actuellement les questions liées à la fraude alimentaire et à l'altération des aliments; les contaminants (y compris les mycotoxines), les additifs alimentaires et les pathogènes d'origine alimentaire étaient examinés par le Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCCF), le Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) et le Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH), respectivement et les questions critiques et les questions émergentes dans ces domaines pouvaient être soulevées dans ces comités; la résistance aux antimicrobiens était prise en compte dans le cadre du groupe de travail sur la résistance antimicrobienne;
 - a noté que d'autres questions prioritaires identifiées, comme par exemple la mondialisation du commerce ou les nouveaux canaux de distribution, n'étaient pas examinées dans le cadre du Codex, mais que les questions liées à la mondialisation et à la pertinence au regard de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments étaient traitées par d'autres organisations et/ou réseaux FAO/OMS comme INFOSAN, et qu'il était donc prématuré de faire des recommandations concernant ces questions;
 - a noté que, les questions critiques et les questions émergentes devant constituer un point permanent de l'ordre du jour des comités régionaux de coordination, la Commission et/ou le Comité exécutif devaient tenir des débats réguliers à leur sujet.

PLATEFORME EN LIGNE POUR LE PARTAGE DE L'INFORMATION SUR LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

24. La Représentante de l'OMS, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté ce point de l'ordre du jour et fait état du processus de revitalisation et de la modification de différents aspects de la collecte de données et d'information qui était jusque-là effectuée au moyen de lettres circulaires. Les données et les informations relatives aux systèmes nationaux de contrôle des aliments étaient auparavant collectées par le biais d'une lettre circulaire mais le taux de réponse était faible, et ce mode de collecte ne facilitait pas l'accès à l'information, ni l'analyse des données et des informations fournies. À sa trente-huitième session (2015), la Commission avait demandé à la FAO et à l'OMS d'élaborer, en collaboration avec le secrétariat du Codex, un prototype pour le partage de l'information sur les systèmes de contrôle des aliments qui devait être prêt pour le cycle 2016-2017 des réunions des comités régionaux de coordination. En réponse, la FAO et l'OMS avaient développé un prototype de plateforme en ligne. Cette plateforme avait pour objectif principal de faciliter l'échange d'informations entre les États Membres, et devait en outre permettre d'analyser l'information.
25. La représentante a informé le Comité que, en définissant la série de questions, les points suivants avaient été considérés: l'utilité de l'information et l'intérêt à la partager avec d'autres pays, la faisabilité de la fourniture de

¹¹ http://www.who.int/foodsafety/areas_work/infosan/fr/

l'information, et des questions claires et ciblées. Les questions relatives aux cadres juridiques devaient être rattachées et alimentées grâce à la base de données de la FAO sur les instruments juridiques (FAOLEX). Les points de contact du Codex devaient être chargés de rassembler les informations provenant de leurs pays respectifs et de les télécharger. Une fois publiée en ligne, l'information était accessible à tous, sauf la partie F qui comprenait des questions d'autoévaluation extraites de l'Outil d'évaluation FAO/OMS des systèmes de contrôle des aliments et conformes à celles contenues dans le programme de suivi et d'évaluation sur le Règlement sanitaire international.

26. La représentante a demandé aux délégués de fournir une rétroaction sur le prototype de plateforme en ligne, et en particulier sur les points suivants: i) le prototype est-il adapté au but poursuivi?; ii) les questions incluses conviennent-elles?; iii) d'autres questions peuvent-elles être incluses?; iv) suggestions pour des améliorations et le développement futur.

Débat

27. Le Président a rappelé la demande du Comité à sa vingt-neuvième session (2014) visant à obtenir davantage d'informations sur les institutions intervenant dans la sécurité sanitaire des aliments dans les pays de la région et il semblait que ce point avait été intégré dans les questions.
28. Une délégation a attiré l'attention sur les profils de pays de l'UE sur la sécurité sanitaire des aliments, qui comprenaient plus ou moins les mêmes informations que la plateforme en ligne. La délégation a aussi mentionné l'almanach de la sécurité sanitaire des aliments publié par l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques qui comprenait un ensemble d'informations sur les autorités de sécurité sanitaire des aliments dans d'autres pays. La question a été posée de savoir s'il était possible de transférer les informations provenant de ces sources ou de fournir des liens.
29. Il a été suggéré de fournir des menus déroulant pour faciliter le choix des réponses à certaines questions, en particulier pour les pays où la langue nationale ne faisait pas partie de celles utilisées pour la plateforme.
30. Les difficultés rencontrées pour fournir des informations complètes sur tous les systèmes de suivi ont été soulignées, et il a été suggéré de simplifier et d'alléger la charge de travail que représentait l'alimentation du système.
31. La représentante de l'OMS a noté que les informations en retour seraient prises en compte durant les travaux futurs sur la plateforme.

Conclusions

32. Le Comité:
- a reconnu l'importance et l'utilité d'une telle plateforme eu égard à l'échange d'information, à la communication et au partage des meilleures pratiques et des contacts entre les membres du Codex;
 - est convenu de poursuivre les travaux sur la plateforme et a demandé à la FAO et à l'OMS de tenir compte des suggestions formulées en vue de son développement.

UTILISATION DES NORMES DU CODEX DANS LA RÉGION: PERTINENCE DES NORMES RÉGIONALES EXISTANTES ET BESOINS DE NOUVELLES NORMES (Point 4 de l'ordre du jour)¹²

33. Le secrétariat du Codex, a présenté ce point de l'ordre du jour et noté que celui-ci faisait partie du processus de revitalisation des comités régionaux de coordination, et qu'il constituait un point permanent de l'ordre du jour de ces six comités. Le secrétariat a signalé que l'enquête en ligne (menée à l'aide du logiciel Survey Monkey) avait pour objectif de trouver des modalités plus rapides et plus efficaces pour collecter, analyser et présenter les données; et de remédier aux faibles taux de réponses enregistrés lorsque les données étaient collectées au moyen de lettres circulaires.
34. Le secrétariat a expliqué que l'enquête était axée sur l'utilisation de normes horizontales spécifiques largement connues (portant principalement sur la sécurité sanitaire des aliments), qui entraient dans les deux grandes catégories suivantes: i) normes numériques de sécurité sanitaire des aliments (c'est-à-dire, LMR pour les pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, LM pour les contaminants dans les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, et LM pour les additifs alimentaires) et ii) normes générales (soit, Principes généraux d'hygiène alimentaire (y compris le système HACCP) (CAC/RCP 1-1969) et Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985)).
35. Le secrétariat a souligné les principales constatations de l'enquête sur le degré d'application des normes Codex et certains des problèmes qualitatifs qui limitaient leur adoption dans la région selon les répondants. Elle a expliqué que dans l'ensemble les normes Codex et les textes apparentés étaient pris en compte dans l'élaboration des réglementations et des normes nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des

¹² CX/EURO 16/30/5.

aliments. Des écarts étaient plus évidents s'agissant des normes numériques comme les LM et les LMR du fait essentiellement des approches différentes en matière d'évaluation des risques adoptées par l'AESA et les organes scientifiques consultatifs de la FAO/OMS ou de la nécessité d'adapter ces normes aux besoins spécifiques des pays, compte tenu des différents modes de consommation, niveaux de contamination, etc. La conformité aux textes généraux de sécurité sanitaire des aliments, notamment l'étiquetage et l'hygiène, était plus importante et les écarts venaient surtout de la nécessité d'intégrer de nouvelles exigences pour répondre aux besoins spécifiques des pays de la région.

36. Pour ce qui concerne l'adoption limitée des normes Codex due à leur non disponibilité en langue russe, le secrétariat a informé le Comité que des fonds avaient été alloués pour traduire l'ensemble des normes et textes apparentés du Codex dans les langues de la Commission dont le russe et que ce processus était en cours.
37. Le Comité a noté les communications de la Fédération de Russie et de l'Union Européenne sur leurs expériences en matière d'utilisation des normes Codex et les a remerciées pour leurs précieuses contributions au débat.

Débat

38. Le Comité est convenu de centrer ses débats sur les questions posées au paragraphe 13 du document CX/EURO 16/30/5 comme suit:

Objet de l'enquête

- Les normes élaborées par le CCFICS devaient aussi être prises en compte dans la prochaine enquête, car ces normes étaient très importantes dans le commerce international des denrées alimentaires et devaient être respectées.
- L'insertion de normes de produits devait être envisagée car elles pouvaient fournir des informations utiles sur l'utilisation de ces normes par les membres du Codex.
- Les normes en rapport avec les questions critiques intéressant la région (par exemple les normes et les textes apparentés élaborés par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime) devaient aussi être incluses.

Stockage et utilisation des résultats et de l'information

- Les résultats de l'enquête devaient être stockés à des fins de référence future car ils pouvaient être utiles dans l'évaluation de l'impact de certaines actions, comme la relation entre la traduction des normes Codex et leur adoption dans la région du CCEURO. Un sous-ensemble de la plateforme en ligne pour le partage de l'information sur les systèmes de contrôle des aliments pouvait être une option pour le stockage de ce type d'informations.
- L'enquête fournissait des données et des informations utiles aux pays; les données pouvaient être regroupées de manière à ce que les résultats de l'enquête fassent ressortir la perspective régionale et la perspective mondiale; et ces résultats pouvaient être utilisés par d'autres régions pour informer la Commission et l'ensemble des membres de la situation en matière d'utilisation des normes Codex dans différentes parties du monde.

Autres considérations

- La traduction des normes Codex dans d'autres langues de la Commission était utile pour faciliter leur transposition dans la législation nationale.
- L'assistance technique ou d'autres sources de soutien dans ce domaine devaient être envisagées par les membres du CCEURO afin de faciliter l'adoption des normes Codex dans les réglementations nationales.
- Il fallait aussi réfléchir à la nécessité de prendre en compte les spécificités nationales et régionales, la démographie y compris les écarts éventuels au niveau national par rapport aux normes Codex et, à cet égard à l'assistance technique dont les pays pouvaient avoir besoin pour développer leurs réglementations nationales en fonction des normes Codex.

Conclusions

39. Le Comité:
- a noté le soutien apporté à la poursuite de cette activité au sein des comités régionaux de coordination;
 - a noté les observations et les suggestions formulées, et qu'elles devaient être prises en compte dans le prochain cycle d'enquête soumis à l'examen des membres du CCEURO.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)¹³

40. Le secrétariat du Codex, en présentant ce point de l'ordre du jour, a donné au Comité des informations sur les derniers débats concernant le processus de revitalisation dans les comités régionaux de coordination et la préparation du Plan stratégique du Codex 2020-2025.
41. Le Comité est convenu d'examiner la question du plan stratégique au point 7 de l'ordre du jour.
42. Le Président a noté que le CCEURO s'occupait de différentes questions horizontales, et que la nouvelle approche de revitalisation était présentée pour information, mais qu'il était important que le CCEURO réfléchisse à la meilleure manière de transformer le processus de revitalisation afin qu'il soit utile et constructif pour la région.

Débat

43. Le Comité est convenu d'échanger des opinions sur le processus de revitalisation en général et noté que les questions suivantes aideraient à le définir:
- Le processus de revitalisation du CCEURO devait permettre de faire mieux connaître les comités régionaux de coordination en réunissant les responsables de la réglementation sur la sécurité sanitaire des aliments pour examiner les problèmes importants de sécurité sanitaire et de qualité des aliments intéressant la région, susceptibles d'alimenter les plans de travail du Codex, de la FAO et de l'OMS afin de mieux prendre en compte les besoins et les problèmes de la région. Il devait aussi être l'occasion de réunir les points de contact de la région pour qu'ils se rencontrent et partagent des expériences, et aussi d'entreprendre des activités de renforcement des capacités comme par exemple la formation aux travaux liés au Codex.
 - Les comités régionaux de coordination devaient offrir des possibilités de réseautage aux membres étant donné que les débats avaient tendance à être centrés sur des questions intersectorielles ou horizontales; ils devaient promouvoir la compréhension mutuelle, et instaurer la confiance notamment entre les membres. En outre, les comités régionaux de coordination devaient aussi contribuer à unifier les approches au sein de la région et de cette manière enrichir les propositions des pays de la région concernant leurs besoins et leurs préoccupations présentées à la Commission.
 - Le soutien et le rôle de chef de file exercé par les organisations de parrainage (la FAO et l'OMS) et par le coordinateur sur la revitalisation, ont donné une orientation plus claire au CCEURO, suscité des débats intéressants au sein de la région, et assuré une représentation plus efficace au Comité exécutif.
 - Le CCEURO était le plus ancien des six comités régionaux de coordination, avec le plus grand nombre de membres; le processus de revitalisation devait donner à la région la possibilité d'élargir les horizons; de construire des ponts, de renforcer la compréhension mutuelle et d'instaurer la confiance entre les membres, et avec les différents comités régionaux de coordination.
 - En plus de l'examen des points communs de l'ordre du jour prévus au titre du processus de revitalisation, d'autres comités régionaux de coordination, comme par exemple le Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Sud-Ouest du Pacifique (CCNASWP), le Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA), examinaient aussi des normes régionales, et organisaient avec succès des événements parallèles qui favorisaient le réseautage entre les membres au sein de ces deux régions. Ces expériences acquises dans d'autres régions contribueront à améliorer les processus dans la région du CCEURO.
 - À l'avenir, il faudra envisager d'élaborer des normes régionales visant à répondre à des besoins régionaux spécifiques, comme par exemple l'enrichissement en fer de la farine de blé.
44. Le représentant de la FAO s'est félicité des communications faites lors de la présente session, en particulier celles qui complétaient le discours inaugural et les questions prioritaires relatives à la sécurité sanitaire et la qualité des aliments. Le représentant a donc proposé que le thème «Innovations dans l'alimentation et l'agriculture» fasse l'objet d'une manifestation parallèle régulière afin de promouvoir le partage de l'information sur la culture locale et les réalisations scientifiques dans les pays de la région, et anticiper les éventuelles implications pour la sécurité sanitaire des aliments.
45. Le représentant de l'OMS a attiré l'attention sur les faits récents intervenus dans la région du CCNASWP où le précédent coordonnateur avait fourni une aide importante au nouveau coordonnateur ainsi qu'une assistance financière à de nombreux pays de la région afin qu'ils participent à la réunion de ce Comité. Ces

¹³ CX/EURO 16/30/6

faits étaient d'excellents exemples de coopération Sud-Sud et de mentorat ou d'assistance entre pays de la même région en vue du renforcement des capacités.

46. Pour ce qui concerne le CCASIA, le représentant a souligné que la région était semblable sous certains aspects à celle du CCEURO vu l'extrême hétérogénéité des pays de la région en termes de niveau de capacité Codex. Dans le même temps, des approches différentes étaient adoptées pour le processus de revitalisation, les membres du CCASIA appuyant par exemple une approche plus large pour les thèmes traités dans les allocutions principales. Un thème récurrent pendant la session du CCASIA était celui de l'engagement en faveur du partage de l'information et de la communication.

Conclusions

47. Le Comité:
- a noté les points de vue exprimés par les membres;
 - est convenu que la revitalisation impliquait d'apprendre les uns des autres s'agissant des meilleures pratiques;
 - a noté que l'apprentissage nécessitait un processus inclusif ainsi que l'utilisation des langues pertinentes de la Commission dans les travaux du CCEURO;
 - est convenu que le CCEURO devait poursuivre ses échanges de vues sur le sujet important que constituait «l'innovation dans l'alimentation et du point de vue des normes» afin de pouvoir tirer parti des meilleures pratiques en cours.

TRAVAUX DU CODEX INTÉRESSANT LA RÉGION (Point 6 de l'ordre du jour)¹⁴

48. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour et informé le Comité que l'emploi des activateurs de croissance continuait d'être préoccupant dans la région du CCEURO. Il a aussi rappelé que l'UE s'était opposée à l'élaboration de normes Codex dans le domaine des activateurs de croissance, et que les débats menés sur ces substances (comme par exemple, la ractopamine) au sein du Codex avaient eu des conséquences préjudiciables pour le processus du Codex en général.
49. Le Président a résumé les points clés soulevés dans le document CX/EURO 16/30/7(REV) et attiré l'attention du Comité sur certains de ces points, à savoir: bien-être des animaux, utilisation des ressources du Codex et du JECFA, perception par le consommateur et différends commerciaux.
50. Le Président a souligné qu'il était important que les membres du CCEURO échangent des avis sur l'utilisation du zilpatérol afin de définir avec le plus grand soin des positions et d'élaborer des stratégies en vue du prochain débat sur cette question dans le Codex et de pouvoir expliquer ces positions à un public élargi, au sein du Codex. L'objectif du document était donc de stimuler les échanges sur cette question.
51. Le co-Président a noté que, au Kazakhstan, la viande rouge constituait une part importante du régime alimentaire, car elle apportait l'essentiel des protéines et a indiqué que les délégations devaient se préparer afin de disposer des données et informations pertinentes sur la situation dans leurs pays.

Débat

52. Le Comité a tenu un débat de portée générale sur les questions soulevées par le Président dans le document CX/EURO 16/30/7(REV) et noté les vues et préoccupations suivantes:
- De profondes différences existaient parmi les membres du Codex sur l'utilisation des substances comme le zilpatérol comme activateurs de croissance.
 - Des enseignements devaient être tirés des précédentes discussions au sein du Codex sur des substances analogues.
 - Le JECFA et le Codex devaient concentrer leurs ressources limitées sur des questions d'importance mondiale, plutôt que sur l'évaluation et l'examen de LMR pour des substances utilisées comme activateurs de croissance. À cet égard, il a été noté qu'il n'y avait pas de consensus quant à l'usage des ressources limitées du Codex et du JECFA pour faire du zilpatérol une substance hautement prioritaire sur la liste du CCRVDF.
 - Dans la presque totalité des pays membres du CCEURO, l'utilisation des activateurs de croissance était interdite par la législation et cette dernière ne devait pas changer dans un avenir prévisible.
 - L'action mondiale menée actuellement par les Nations Unies pour combattre la résistance aux antimicrobiens, ainsi que l'appel lancé par la FAO, l'OMS et l'OIE en faveur de la réduction de

¹⁴ CX/EURO 16/30/7(REV); CRD 3 (Observations de Health for Animals).

l'utilisation des antimicrobiens comme activateurs de croissance, exigeaient une approche cohérente entre les travaux du Codex et les politiques et les stratégies des organisations de parrainage.

- Les membres du CCEURO étaient en général favorables à l'élimination progressive de l'utilisation de ces activateurs de croissance. L'investissement de nouvelles ressources du Codex pour traiter cette question n'a pas reçu de soutien.
- L'affectation de ressources du Codex et l'adoption de normes Codex pour le zilpatérol et des substances analogues pouvaient être perçues comme un encouragement en faveur de leur utilisation.

Conclusions

53. Le Comité:

- a noté que les membres du CCEURO s'étaient prononcés à l'unanimité contre l'utilisation d'activateurs de croissance et la fixation de LMR Codex pour ces substances au cours de la discussion;
- a réaffirmé que le Codex, y compris le JECFA, devaient mobiliser leurs ressources limitées pour des sujets d'importance mondiale, au lieu d'investir dans ceux susceptibles d'avoir des conséquences préjudiciables pour les processus du Codex;
- a rappelé que la question de la résistance aux antimicrobiens était inscrite au premier rang des priorités du Codex, et que continuer d'accorder la priorité aux travaux sur les activateurs de croissance pouvait détourner l'attention et des ressources précieuses de l'urgence du combat contre la résistance aux antimicrobiens.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2014-2019 (PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCEURO 2014-2019 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE) (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁵

PLAN STRATÉGIQUE POUR LE CCEURO 2014-2019 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

54. La délégation néerlandaise a présenté ce point de l'ordre du jour et expliqué que le CCEURO, à sa vingt-neuvième session, avait examiné le projet de plan stratégique régional pour le CCEURO et chargé les Pays-Bas et l'Ukraine de poursuivre l'élaboration du plan pour examen à la prochaine session du Comité. La délégation a rappelé que le but principal du plan régional était de renforcer l'efficacité de la région du CCEURO aux réunions du Codex et de répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques de la région.
55. La délégation a noté que la situation avait évolué depuis 2014, notamment compte tenu de la revitalisation en cours de comités régionaux de coordination; elle a aussi noté les débats tenus à la soixante-dixième session du Comité exécutif et à la trente-huitième session de la Commission concernant l'élaboration du nouveau Plan stratégique du Codex (2020-2025). Elle a indiqué que, vu l'évolution de la situation, il convenait que le CCEURO évalue à nouveau s'il fallait poursuivre l'élaboration d'un plan stratégique régional ou s'efforcer de contribuer à l'élaboration du Plan stratégique du Codex en tenant compte des besoins et des préoccupations de la région. La délégation a informé le Comité que le CCNASWP et le CCASIA avaient décidé de mettre fin à l'élaboration de leurs plans stratégiques régionaux et de contribuer au plan stratégique général, et indiqué que le CCEURO devait envisager de suivre aussi cette voie.
56. Le Président a noté que le Codex s'était déjà doté d'un plan stratégique global (2014-2019); et qu'il importait que le CCEURO participe aux débats sur le nouveau plan stratégique. Il a donc proposé que le Comité renonce à l'élaboration du plan stratégique régional pour se préparer à contribuer activement au nouveau plan stratégique proposé pour 2020-2025.

Débat

57. Le Comité a noté les opinions exprimées à cet égard par les délégations, à savoir:

- Suite aux discussions tenues à la Commission et au Comité exécutif dans le cadre de la revitalisation des comités régionaux de coordination et de la prochaine actualisation du Plan stratégique du Codex, l'élaboration de plans stratégiques régionaux n'était plus nécessaire étant donné qu'il semblait plus approprié pour le moment de contribuer pleinement à la mise en œuvre du plan mondial.
- Le document de projet concernant le plan stratégique régional avait une importance capitale pour les discussions concernant le nouveau plan stratégique proposé pour le Codex et devait donc rester accessible aux membres du CCEURO en tant que document interne; il devait être utilisé pour donner des indications sur les mesures visant à renforcer les travaux et le rôle du CCEURO dans la région (par exemple sur le site web du CCEURO).

¹⁵ CX/EURO 16/30/8; CRD 2 (Observations de l'Union européenne).

- Le CCEURO devait tirer parti de ce que le Plan stratégique du Codex constituait un point permanent inscrit à l'ordre du jour de tous les comités régionaux de coordination pour: aider les membres de la région à mieux connaître les buts, objectifs et activités du plan mondial; favoriser la réalisation de ses buts et résultats principaux; et assurer que les contributions de la région étaient prises en compte lorsque le Codex définissait un nouveau plan stratégique.
- Certains éléments du plan régional ne devaient pas être perdus; mais devaient au contraire être perfectionnés et mis en œuvre, comme par exemple l'organisation de réunions pour les membres du CCEURO avant ou en marge des réunions du Codex. Une telle activité devait contribuer à renforcer la communication et l'échange d'information, à instaurer la confiance, la compréhension et à définir des vues communes afin de pouvoir présenter des positions partagées.

Conclusion

58. Notant l'évolution des processus du Codex y compris la revitalisation des comités régionaux de coordination, et le soutien général des membres en faveur d'une participation active à l'élaboration du nouveau Plan stratégique du Codex, le Comité est convenu de mettre fin à l'élaboration du plan stratégique régional, et de conserver le projet de plan régional en tant que document de référence interne qui servira à guider ses activités.

POLITIQUE DE GESTION DES LANGUES AU SEIN DU CCEURO (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁶

59. Le secrétariat du Codex, en présentant ce point de l'ordre du jour, a noté que le CCEURO avait examiné la possibilité d'utiliser le russe en tant que langue de travail pour la première fois à sa vingt-neuvième session où la proposition du coordinateur visant à demander à la Commission d'envisager de financer les services de traduction et d'interprétation en russe pour le bon fonctionnement du CCEURO avait été acceptée. La Commission, à sa trente-huitième session, a noté les débats sur le régime linguistique au sein du CCEURO et est convenue que le coordonnateur établirait, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, un document afin d'aider le CCEURO dans ses débats sur les mesures qui devaient permettre d'adopter le russe comme langue de travail au sein du CCEURO.
60. Le secrétariat a expliqué que le document contenait des données factuelles sur l'utilisation de la langue russe au Codex, en particulier pendant les sessions de la Commission et du CCEURO, et fait état de l'évolution dans la composition des membres du Codex ces 15 dernières années et, notamment le nombre croissant d'adhésion de pays russophones ce qui avait un impact important sur les travaux du CCEURO.
61. Le secrétariat a également rappelé le Règlement intérieur régissant le régime linguistique (Article XIV) et le budget et les dépenses (Article XIII) de la Commission et de ses organes subsidiaires en particulier les comités régionaux de coordination et noté que l'Article XIV.4 stipulait que les langues des organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b) (qui comprenaient les comités régionaux de coordination) comprenaient au moins deux des langues de la Commission. De plus, l'Article XIII.2 stipule que les prévisions de dépenses comprennent des montants destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(ii), (ce qui correspond aux comités régionaux de coordination). Conformément à ces dispositions, le secrétariat du Codex a couvert les coûts des services de traduction et d'interprétation pour trois langues officielles de la Commission, soit l'anglais, l'espagnol et le français en tant que langues du CCEURO. De plus, le coordonnateur (les Pays-Bas à l'heure actuelle) a couvert les coûts des services des traductions et d'interprétation pour une langue supplémentaire de la Commission, soit le russe.
62. Eu égard à la possibilité d'inclure la langue russe, considérant que le secrétariat du Codex assurait déjà trois langues, alors que le minimum requis est de deux langues, pour le fonctionnement du CCEURO, et étant donné que le coordonnateur fournissait un financement supplémentaire pour une autre langue de la Commission (le russe), le secrétariat a réaffirmé que, dans la situation budgétaire actuelle, il n'était pas en position d'affecter durablement des ressources supplémentaires aux services de traduction et/ou d'interprétation d'une autre langue officielle dans le CCEURO (à savoir le russe). Elle a par ailleurs informé le Comité que conformément à l'Article XIV.2 la Commission peut ajouter des langues supplémentaires qui sont des langues de travail soit de la FAO, soit de l'OMS, dans les conditions spécifiques énoncées dans cet article.
63. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont souligné l'importance des comités régionaux de coordination pour les travaux du Codex et les organisations de parrainage. Les membres du CCEURO ont souligné que le partage de l'information, la communication et l'ouverture étaient fondamentaux pour instaurer la confiance et la compréhension mutuelle et qu'il s'agissait d'éléments cruciaux pour tous les travaux entrepris par la FAO et l'OMS à l'appui du Codex. Dans le même temps, les représentants de la FAO et de l'OMS ont rappelé les débats tenus à la trente-huitième session de la Commission, et ont également insisté sur la nécessité d'utiliser les fonds du Codex de la manière la plus efficace mais aussi de prendre en compte les nombreux domaines

¹⁶ CX/EURO 16/30/9, CRD 10 (Espagne).

de travail qui avaient besoin de financement durable (avis scientifiques, renforcement des capacités, résistance aux antimicrobiens, etc.). Ces aspects devaient être évalués, mais il était également important d'évaluer soigneusement quelles étaient les langues susceptibles de mieux favoriser la participation de tous aux délibérations du Comité, afin que les membres du Codex puissent prendre des décisions en connaissance de cause. La FAO et l'OMS ont réaffirmé qu'elles étaient prêtes à apporter leur meilleur soutien possible à cet égard.

64. Le Président a noté que la situation dans la région était différente de celle qui prévalait il y a cinquante ans (lorsque le CCEURO avait été créé), et que le russe était la langue la plus parlée dans la région européenne, et a donc souligné qu'il fallait s'adapter à cette évolution et que le russe devait faire partie des langues du CCEURO. Il a invité les membres du CCEURO à fournir leurs vues sur cette question.

Débat

65. Les États membres de l'UE ont pleinement appuyé l'ajout du russe comme langue de travail du CCEURO, ce qui était conforme à la recommandation relative à la revitalisation des comités régionaux de coordination et était essentiel pour assurer la participation active de tous dans la région, compte tenu notamment que nombre des nouveaux membres du Codex venaient de la région. Tout en étant conscient des incidences au niveau des ressources, ils ne doutaient pas qu'une solution durable pouvait être trouvée. Ils ont aussi noté qu'ils ne pouvaient pas approuver la recommandation formulée dans le document CX/EURO 16/30/9 (paragraphe 20).
66. La délégation espagnole a noté que le Comité avait utilisé l'espagnol en tant que troisième langue, ce qui avait contribué à faire des travaux du Comité un point de référence mondial. La délégation a reconnu que le multilinguisme était l'une des valeurs fondamentales du système multilatéral et a considéré que l'inclusion d'autres langues dans ce Comité présentait un grand intérêt, mais que cela ne devait pas nuire aux pratiques linguistiques suivies jusqu'à ce jour. La délégation a aussi déclaré qu'elle ne pouvait pas approuver la recommandation formulée dans le document CX/EURO 16/30/9 (paragraphe 20).
67. La délégation française a soutenu la position exprimée par l'Espagne, et noté que son pays était très attaché au principe du multilinguisme dans les instances internationales, et était également favorable à l'adoption du russe comme langue de travail.
68. La délégation de la Fédération de Russie a noté que l'OMS et la FAO classaient le russe comme une langue officielle, notant que le russe était largement parlé dans la région européenne comme première ou comme deuxième langue de communication, et qu'il était donc impératif que le russe soit une langue officielle du CCEURO.
69. De nombreuses autres délégations, parmi les délégations des pays de la Communauté d'États indépendants, ont souligné que le russe devait être une langue officielle afin de pouvoir participer efficacement aux travaux du CCEURO. La disponibilité de la langue russe au sein du CCEURO et du Codex en général facilitera l'harmonisation nationale et régionale avec les normes Codex ainsi qu'une participation plus active des membres du CCEURO aux niveaux régional et mondial.

Conclusion

70. Le Comité:
- a noté le soutien unanime apporté à l'utilisation du russe comme langue du CCEURO;
 - a confirmé le soutien constant au principe du multilinguisme au sein du CCEURO;
 - est convenu de demander à la FAO, à l'OMS et à la quarantième session de la Commission (2017) de considérer le financement des services de traduction et d'interprétation en russe pour le bon fonctionnement du CCEURO comme une question urgente.

PARTICIPATION ACTIVE DES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES DANS LES ACTIVITÉS NATIONALES DU CODEX (Point 9 de l'ordre du jour)¹⁷

71. Le Président, en présentant ce point de l'ordre du jour, a indiqué que le processus du Codex reposait sur les principes d'ouverture, de participation de toutes les parties intéressées et de transparence sur le plan de la participation et de l'accès aux documents qui étaient publiés sur le site web du Codex. Il a par ailleurs noté que le Codex était composé de pays membres, d'une organisation membre, d'organisations internationales, comme l'OIE, d'organisations sectorielles et professionnelles et d'associations de consommateurs, ainsi que du grand public.
72. Le Président a également noté que les préparatifs de toutes les parties prenantes en vue des réunions du Codex étaient essentiels et qu'ils consistaient notamment en processus consultatifs aux niveaux national ou régional, ce qui n'était pas toujours facile. Il a noté les difficultés rencontrées à faire participer certaines parties

¹⁷ CX/EURO 16/30/10; CRD 2 (Observations de l'Union européenne).

prenantes, y compris les organisations de consommateurs, et à faire comprendre l'importance des normes Codex, qui constituaient bien souvent la base de la législation sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans de nombreux pays. Il a aussi noté qu'une autre mesure prise à cette fin consistait très souvent à impliquer les parlementaires au niveau national et européen.

73. Il a aussi demandé aux membres du CCEURO de partager leur expérience sur les questions de transparence et de participation des parties prenantes dans l'élaboration de positions nationales, et a proposé que, afin de stimuler les débats sur cette question, d'entendre les communications des délégations du Danemark, de l'Allemagne et d'un membre observateur ne faisant pas partie de la région (les États-Unis d'Amérique).

Débat

74. Le Comité a examiné le document CX/EURO 16/30/10 ainsi que les informations présentées par le Danemark, l'Allemagne et les États-Unis et noté les points suivants soulevés par les délégations:

- Il existait des mécanismes différents dans les pays permettant de consulter les parties prenantes et de les impliquer dans l'élaboration de positions nationales, notamment des réunions formelles avec les parties prenantes, des comités spécialisés, etc.
- La participation des parties prenantes au processus normatif du Codex était nécessaire et devait être encouragée par les membres, compte tenu également d'une mobilisation plus grande des gouvernements à l'égard des travaux du Codex.
- La participation des consommateurs était aussi considérée comme importante, mais les délégations ont souligné les difficultés rencontrées, à savoir: ressources limitées pour appuyer la participation, documents rédigés en langues que les organisations de consommateurs n'utilisaient pas en général, et documents écrits en langage technique, qui n'étaient la plupart du temps pas entièrement compris.
- La participation de l'industrie et d'autres parties prenantes pouvait donner lieu à des conflits d'intérêt, mais il existait diverses solutions pour gérer ce type de conflit ou de situation: dans certains pays l'industrie ne devait pas faire partie de la délégation, tandis que dans d'autres elle y était autorisée, mais des règles strictes étaient en place pour éviter tout malentendu quant à leur participation.
- Il existait différents mécanismes permettant de partager les documents et les informations du Codex, notamment les bulletins bihebdomadaires, la publication des positions dans les journaux officiels des pays et les courriels.
- La mise en place d'un système d'information du Codex dans les administrations publiques pouvait permettre de garantir la transparence et d'atteindre davantage de parties prenantes; il suffisait pour cela d'ajouter aux profils des points de contact du Codex qui figurent sur le site web du Codex des liens vers les sites web nationaux consacrés à la sécurité sanitaire des aliments.
- Il existait des lignes directrices au niveau de la Commission sur la manière d'impliquer les ONG au niveau international, ce qui était considéré comme important dans le cadre du Codex.

Conclusion

75. Le Comité a noté que:

- la transparence et la participation des parties prenante étaient une partie importante dans les travaux du Codex;
- la transparence et la participation des parties prenantes dans les pays pouvaient être assurées de différentes manières;
- des efforts étaient nécessaires pour impliquer toutes les parties intéressées, y compris les organisations de consommateurs, lorsque les documents du Codex étaient examinés en vue des réunions du Codex;
- les membres du CCEURO continueront de partager les bonnes pratiques afin d'apprendre les uns des autres.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (Point 10 de l'ordre du jour)¹⁸

76. Le Comité est convenu à l'unanimité de recommander à la Commission de nommer, à sa quarantième session, le Kazakhstan en qualité de coordonnateur pour le CCEURO. La délégation kazakhe a remercié toutes les délégations de leur soutien et a accepté cette nomination.

¹⁸ CX/EURO 16/30/11.

77. La délégation suisse, s'exprimant en qualité de présidente de la Commission a remercié les Pays-Bas de leur excellente contribution aux travaux du CCEURO durant leur mandat de quatre ans en qualité de coordonnateur régional, et souligné que les activités de réseautage organisées par les Pays-Bas avaient non seulement mis en avant le mandat du CCEURO mais aussi valorisé ses travaux grâce à l'échange réciproque d'information et à la coordination concernant les travaux du Codex dans la région. Elle a souhaité au Kazakhstan plein succès dans sa mission en tant que nouveau coordonnateur du CCEURO et a appelé les membres de la région à soutenir le Kazakhstan dans son rôle de chef de file en cette qualité.

AUTRES QUESTIONS (Point 11 de l'ordre du jour)¹⁹

LIENS ENTRE LES POLITIQUES, STRATÉGIES ET DIRECTIVES DE LA FAO ET DE L'OMS ET LES TRAVAUX DU CODEX – QUESTIONS POUR INFORMATION DÉCOULANT DE LA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

78. La Représentante de l'OMS a présenté le document qui était soumis pour information uniquement. La représentante a souligné que, le Codex étant un programme mixte placé sous les auspices de la FAO et de l'OMS, et que les membres de la FAO et de l'OMS étant pratiquement les mêmes que ceux du Codex, on pouvait s'attendre à ce que les normes Codex ne soient pas en contradiction avec les politiques, stratégies et directives de la FAO et de l'OMS. Au contraire, les travaux du Codex devaient soutenir les résolutions adoptées par les organes directeurs de la FAO et de l'OMS. La FAO et l'OMS avaient présenté un document d'analyse sur cette question au Comité exécutif à sa soixante et onzième session (2016), cependant du fait de sa mise à disposition tardive il n'avait pu faire l'objet d'un examen approfondi. À sa trente-neuvième session (2016), la Commission avait donc décidé que les débats se poursuivraient à la soixante-treizième session du Comité exécutif (2017) pour donner le temps aux pays d'évaluer le document.
79. La représentante a rappelé au Comité que relier les travaux du Codex aux politiques et stratégies de l'OMS adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé prenait parfois du temps, comme cela avait été le cas pour la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. Pour ce qui concerne le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, les choses s'étaient passées à un rythme plutôt modéré. La représentante a informé le Comité que, à la vingtième session (2016) du Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA), l'OMS avait joué un rôle plus proactif et proposé de nouveaux travaux sur l'étiquetage qui pouvait accompagner la proposition d'un pays visant à élaborer une norme régionale de produit pour une boisson alcoolisée. Le CCASIA n'a pas approuvé la proposition pour des motifs d'un autre ordre, mais a exprimé son soutien à l'initiative de l'OMS qui contribuait à garantir que les travaux du Codex étaient en cohérence avec les politiques et les stratégies adoptées par la FAO et l'OMS et qu'ils les appuyaient.

SESSION D'INFORMATION FAO/OMS SUR LE NOUVEAU FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

80. Le représentant de l'OMS a donné des informations au Comité sur la session d'information FAO/OMS sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex qui s'était tenue le lundi 3 octobre avant la session plénière. Toutes les informations sur la manifestation parallèle étaient disponibles dans le document de séance CRD 9.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)

81. Le Comité a été informé que sa trente et unième session se tiendrait dans un délai d'environ deux ans et que des précisions seraient communiquées aux membres dès que la Commission aurait nommé le coordonnateur à sa quarantième session après avoir consulté le secrétariat du Codex.

¹⁹ CX/EURO 16/30/12; CRD 9 (Résumé de la session d'information sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex).

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

CHAIRPERSON - PRÉSIDENT - PRESIDENTE

Dr Martijn Weijtens
Member of the Management Team
Plant Agri Chains and Food Quality Department
Ministry of Economic Affairs
P.O. Box 20401
The Hague
Netherlands
Tel: +31 70 3798950
Email: info@codexalimentarius.nl

VICE-CHAIRPERSON – VICE-PRÉSIDENT – VICEPRESIDENTE

Dr Bekshin Zhandarbek
Deputy Chairman
Committee for consumer protection of
Ministry of National economy of the Republic of Kazakhstan
Street, Orynbor 8
Astana
Kazakhstan
Tel: +7 (7172) 74 17 40
Email: alya82@mail.ru

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ALBANIA - ALBANIE

Dr Ledi Pite
Codex Contact Point - Head
Head of Epidemiology and Statistics Sectors
Food Safety and Veterinary Institute
Tirana Albania
Email: l_pite@hotmail.com

Dr Brisilda Pullumbi
Minister Adviser
Ministry of Agriculture
Tirana Albania
Email: brisilda.pullumbi@bujqesia.gov.al

ARMENIA - ARMÉNIE

Mrs Iren Melkonyan
Codex Contact Point
Foreign Relations Department
Ministry of Agriculture
3 Government Building, Republic Square
Yerevan 0010
Armenia
Tel: +37411524610
Email: codexarmenia@gmail.com

Mr Hovsep Hovhannisyan
Head of Division
Labour Hygiene, Radiological and Chemical Safety
Division
“National Center for Diseases Control and Prevention”
State Non-Commercial Organization of the Ministry
Health
12, Mkhitar Heratsi St,
Yerevan
Armenia
Tel: +37410 57 57 01
Email: hovsep.hovhannisyan@mail.ru

AUSTRIA - AUTRICHE

Mrs Lisa-Maria Urban
Executive Officer
Ministry of Health and Women’s Affairs
Vienna
Austria
Tel: +43171100644793
Email: lisa-maria.urban@bmgf.gv.at

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAIYÁN

Prof Ismayil N. Afandiyev
Assoc. prof., MD, PhD
Dean of International Students Azerbaijan Medical
University
Dean’s Office: 23, Bakikhanov str.
Baku
Azerbaijan
Tel: (+99450) 214-90- 18
Email: foreign_dean@amu.edu.az

Mr Ramiz Gahramanov
Deputy Head of the Department of Quality Control on
Winery Products, Veterinary Medicines, Tobacco
Products and Plant Protection Means
Tel: +994503153656
Email: ramiz.gahramanov@agro.gov.az

BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS

Mrs Natalia Tsemborevitch
Leading researcher
Hygiene of nutrition
Scientific-Practical Centre of Hygiene of the Ministry of
Health
8 Akademicheskaya St, Minsk, Belarus
Minsk
Belarus
Tel: +375 29 259 05 81
Email: tse.natasha@yandex.ru

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Dr Dzemil Hajric
Director
Food Safety Agency
Kneza Visaslava bb
Mostar
Bosnia and Herzegovina
Tel: +38736336950
Email: hajric@fsa.gov.ba

Mr Emir Dedovic
Senior Associate
Sector for Agriculture, Food and Rural development
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations
Musala 9
Sarajevo
Bosnia and Herzegovina
Tel: +38761345411
Email: Emir.Dedovic@mvteo.gov.ba

BULGARIA - BULGARIE

Mr Kostadin Goygadzhiev
Head of department
Audit of official control
Ministry of Agriculture and Food
Blvd. "Hristo Botev" 55
Sofia
Bulgaria
Tel: + 359 2 985 11 358
Email: KGoygadzhiev@mzh.government.bg

Mrs Elena Slavova-yanulova
State expert
Audit of official control
Ministry of Agriculture and Food
blvd. "Hristo Botev" 55
Sofia
Bulgaria
Tel: + 359 2 985 11 305
Email: eslavova@mzh.government.bg

**CZECH REPUBLIC - TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE
CHECA, REPÚBLICA**

Dr Dana Triskova
Head of Food Chain Unit
Department of Foodstuffs
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Tesnov 17
Prague 1
Czech Republic
Tel: +420725772533
Email: dana.triskova@mze.cz

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Mr Knud Østergaard
Head of Division
Danish Veterinary and Food Administration
Ministry of Environment and Food
Stationsparken 31
Glostrup
Denmark
Tel: +45 7227 6705
Email: koe@fvst.dk

ESTONIA - ESTONIE

Mrs Piret Priisalu
Counsellor
Food Safety Department
Ministry of Rural Affairs
Lai St 39/41
Tallinn
Estonia
Tel: +3726256210
Email: piret.priisalu@agri.ee

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN
EUROPEA**

Ms Ella Strickland
Head of Unit
Health and Food Safety Directorate-General
European Commission
Rue Froissart 101 - Office 02/060
Brussels
Belgium
Tel: +32 2 299 30 30
Email: ella.strickland@ec.europa.eu

Ms Ana Afonso
European Food Safety Authority (EFSA)
European Union
Via Carlo Magno 1A
Parma
Italy
Tel: +39 0521 0361666
Email: Ana.AFONSO@efsa.europa.eu

FRANCE - FRANCIA

Mrs Julie Poirot
Chef du bureaux des négociations européennes et
multilatérales
DGAL
MAAF
Paris
France
Email: julie.poirot@agriculture.gouv.fr

Mr Cyril Nizart
Chargé de mission
Service Économique d'Astana
Ambassade de France au Kazakhstan
Cyril NIZART 62, rue Kosmonavtov
Astana
Kazakhstan
Tel: +7 (7172) 97 46 99
Email: cyril.nizart@dtresor.gouv.fr

GEORGIA - GÉORGIE

Prof Ketevan Laperashvili
Deputy Head
Agriculture and Food Safety Department
Ministry of Agriculture of Georgia
6 Marshal Gelovani ave.
Tbilisi
Georgia
Tel: +995 577080057
Email: ketevan.laperashvili@moa.gov.ge

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Paul Ney
 Head of Unit
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Wilhelmstr. 54
 Berlin
 Germany
 Tel: +49 30 18 529 3186
 Email: codex.germany@bmel.bund.de

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Ms Marianna Dömölki
 Quality Expert
 Department of Food Processing
 Ministry of Agriculture
 Kossuth tér 11.
 Budapest
 Hungary
 Tel: +36 1 795 3908
 Email: marianna.domolki@fm.gov.hu

ITALY - ITALIE - ITALIA

Mr Giulio Cardini
 Department of the European Union and International
 Policies and of the Rural Development
 Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies
 Via XX Settembre, 20
 Rome
 Italy
 Tel: 0646655143
 Email: g.cardini@politicheagricole.it

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Dr Aliakpar Matishev
 Chairman
 Committee for consumer protection of Ministry of
 National economy of the Republic of Kazakhstan
 Street, Orynbor 8
 Astana
 Kazakhstan
 Tel: +7 (7172) 74 17 08
 Email: m.aliakpar23@gmail.com

Mrs Kuralay Karaken
 Member of the Committee on Ecology and
 Environmental management of Mazhilis
 Parliament of the Republic of Kazakhstan
 Mazhilis of Parliament of the Republic of Kazakhstan
 Astana
 Kazakhstan
 Tel: +7 (7172) 74-61-60
 Email: lqibaeva@parlam.kz

Mr Yerlan Ramankulov
 General Director of RSE "National Center for
 Biotechnology" Scientific Committee
 Scientific Committee
 13/5, Kurgalzhynskoye road
 Astana
 Kazakhstan
 Tel: +7 (7172) 707-565
 Email: info@biocenter.kz

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN

Mr Mukhamat Kaparov
 Deputy Director
 Center for Standardization and Metrology under The
 Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic
 720040 197, Panfilov str. Bishkek, Kyrgyz Republic
 Bishkek
 Kyrgyzstan
 Tel: +996 (312) 662281
 Email: kaparov1964@gmail.com

Mrs Dinara Aitmurzaeva
 Head of Division
 Management Systems, Conformity Assessment,
 Analysis and Development Division
 Center for Standardization and Metrology under The
 Ministry of Economy of the Kyrgyz Republic
 720040 197, Panfilov str. Bishkek, Kyrgyz Republic
 Bishkek
 Kyrgyzstan
 Tel: +996 (312) 662281
 Email: aytmurzaeva@nism.gov.kg

Ms Bubuzhan Arykbaeva
 Head
 Department of Non-infection diseases and Sanitary
 Surveillance
 Department of Diseases Prevention and State Sanitary
 and Epidemiological Surveillance
 Ministry of Health of the Kyrgyz Republic
 Bishkek, Frunze Street, 535
 Bishkek
 Kyrgyzstan
 Tel: +996 312 32 39 40
 Email: abk_cgsm@mail.ru

Mr Zhumabek Asylbekov
 Head of Department of Food Safety and Agriculture
 marketing
 Ministry of Agriculture and Melioration of the Kyrgyz
 Republic
 96 "A", Kievskaya str.
 Bishkek
 Kyrgyzstan
 Tel: +996 312 664489
 Email: juma52@mail.ru

MONTENEGRO - MONTÉNÉGRO

Ms Nada Mališić
 Director of the Center for Health Ecology
 Institute of Public Health
 Džona Džeksona bb 81 000 Podgorica Montenegro
 Montenegro
 Tel: +382 20 235 441
 Email: nada.malistic@ijzcg.me

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS

Dr Marie-Ange Delen
 Coordinator Codex Alimentarius Netherlands
 Ministry of Economic Affairs
 PO Box 20401
 The Hague
 Netherlands
 Tel: +31 6 4615 2167
 Email: m.a.delen@minez.nl

Mr Meeuwes Brouwer
 Ministry of Foreign Affairs
 Kalashny Pereulok 6 Rusland
 Moscow
 Netherlands
 Tel: +74957972917
 Email: meeuwes.brouwer@minbuza.nl

Prof Jaap A. Wagenaar
 Dept. Infectious Diseases and Immunology
 Utrecht University
 PO Box 80.165
 Utrecht
 Netherlands
 Tel: +31-30-2534376
 Email: j.wagenaar@uu.nl

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Vigdis S. Veum Moellersen
 Senior Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 Head Office
 Felles Postmottak P.O.Box 383
 Brumunddal
 Norway
 Tel: + 47 22779104
 Email: visvm@mattilsynet.no

Mr Stig-Atle Vange
 Senior Adviser
 Ministry of Health and Care Services
 Post Box 8011 Dep
 Oslo
 Norway
 Tel: +47 995 18 120
 Email: stig-atle.vange@hod.dep.no

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Magdalena Kowalska
 Main expert
 International Cooperation Department
 Agricultural and Food Quality Inspection
 30, Wspolna Str.
 Warsaw
 Poland
 Tel: +48226232904
 Email: mkowalska@ijhars.gov.pl

Ms Anna Janasik
 Main Expert
 International Co-operation Department, Codex Contact
 Point for Poland
 Agricultural and Food Quality Inspection
 30, Wspolna St.
 Warsaw
 Poland
 Tel: +48 22 623 29 03
 Email: ajanasik@ijhars.gov.pl

REPUBLIC OF MOLDOVA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA REPÚBLICA DE MOLDOVA

Prof Ion Bahnarel
 President of the National Codex Committee
 National Committee Codex Alimentarius
 National Center of Public Health
 67a Gheorghe Asachi street
 Chisinau
 Republic of Moldova
 Tel: +373 022 574 642, +373 022 574
 Email: ibahnarel@cnspl.md

Mr Ion Toma
 Deputy Director
 National Food Safety Agency
 Chisinau
 Republic of Moldova
 Email: info@ansa.gov.md

RUSSIAN FEDERATION FÉDÉRATION DE RUSSIE FEDERACIÓN DE RUSIA

Mrs Tatiana Zavistyaeva
 Deputy Director of the Department
 Department of Science and International Cooperation
 Federal Service for Surveillance on Consumer Rights
 Protection and Human Well-being
 18/20, Vadkovskiy pereulok
 Moscow
 Russian Federation
 Email: Zavistyaeva_ty@gsen.ru

Mrs Julia Kalinova
 Scientific and Regulatory Affairs Manager, Russia,
 Ukraine and Belarus
 The Coca-Cola Export Corporation, Moscow
 Representation office
 8 Ivana Franko str.
 Moscow
 Russian Federation
 Tel: +74956516900
 Email: jkalinova@coca-cola.com

SERBIA

Dr Nada Milic
 Senior Advisor
 Inspection Operations Sector
 Ministry of Health of Serbia
 Prim dr Nada MILIC Senior Advisor Inspection
 Operations Sector Ministry of Health of Serbia
 Nemanjina 22 - 26 11 000 Belgrade SERBIA
 Belgrade
 Serbia
 Tel: +381 11 269 4632 or +381 63 86
 Email: nada.milic@zdravlje.gov.rs

Mr Nenad Vujovic
 Head of department
 Sector for Agricultural Inspection
 Ministry of Agriculture and Environmental Protection
 1 st Omladinskih brigada, Belgrade
 Belgrade
 Serbia
 Tel: +381113117473
 Email: nenad.vujovic@minpolj.gov.rs

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Ms Katarína Janeková
Senior officer
Food Safety and Nutrition
Ministry of Agriculture and Rural Development of the
Slovak Republic
Dobrovičova 12
Bratislava
Slovakia
Tel: +421259266564
Email: katarina.janekova@land.gov.sk

Dr Milan Kovac
State consultant
Food Safety and Nutrition
Ministry of Agriculture and Rural Development
Dobrovičova 12
Bratislava
Slovakia
Tel: 00421 910405983
Email: milan.kovac@land.gov.sk

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs Maria Luisa Aguilar
Jefe de Servicio
Agencia Española de Consumo, Seguridad Alimentaria
y Nutrición
C/ Alcalá 56
Madrid
Spain
Tel: 34 91 33 80429
Email: cioa@msssi.es

Mrs Ines Manrique
Segunda Jefatura
Embajada de España
Astana
Email: jose.consarnau@maec.es

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Dr Gunilla Eklund
Deputy Director, DVM, Ph.D.
Ministry of Enterprise and Innovation
The Swedish Government
Fredsgatan 8
Stockholm
Sweden
Email: gunilla.eklund@gov.se

Mrs Eva Fredberg Bawelin
Principal Regulatory Officer, DVM
National Food Agency
Box 622
Uppsala
Sweden
Tel: +46 733 545366
Email: eva.fredberg@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Chairperson, Codex Alimentarius Commission
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
International Affairs
Bern
Switzerland
Tel: + 41 58 462 00 41
Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

Mr Martin Müller
Swiss Codex Contact Point
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Bern
Switzerland
Email: martin.mueller@blv.admin.ch

TAJIKISTAN - TADJIKISTAN - TAYIKISTÁN

Mr Said Davlatov
Deputy
Institute – State Sanitary Epidemiology Surveillance
Service
Ministry of Health and Social protection of Population
Republic of Tajikistan
49 Chapaeva Str. 735025 Dushanbe
Dushanbe
Tajikistan
Tel: +991 919139933
Email: said.sed.moh@mail.ru

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE
EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA**

Mrs Svetlana Kolarikj
State Advisor for food
Under the Director de Cabinet
Food and Veterinary Agency
III Makedonska Brigada No. 20
Skopje
The former Yugoslav Republic of Macedonia
Tel: +38970409305
Email: schkolarikj@fva.gov.mk

Dr Igor Spiroski
Head of Department
Physiology and Monitoring of Nutrition
Institute of Public Health
50. Divizija 6
Skopje
The former Yugoslav Republic of Macedonia
Tel: +38970285475
Email: i.spiroski@iph.mk

**TURKMENISTAN - TURKMÉNISTAN
TURKMENISTÁN**

Mr Ylhamberdy Gayipov
Deputy Head
State Sanitary epidemiological service
Archabil Avenue, 20
Ashgabat
Turkmenistan
Tel: 99312400446
Email: ylhamgayipow@mail.ru

Mr Hojanazar Orazdurdyev
Head of the Department of state control for food quality
and certification, State Sanitary and Epidemiological
Service of Turkmenistan
Email: Hojases@mail.ru

UKRAINE - UCRANIA

Mr Serhii Kolesnyk
 Head of sector, Codex Contact Point
 Sector of science for international food and chemical
 safety regulation
 L.I. Medved's Research Center of Preventive
 Toxicology, Food and Chemical Safety, Ministry of
 Health
 6, Heroiv Oborony str.
 Kyiv
 Ukraine
 Tel: +380963480071
 Email: ccp.ukraine@codex.co.ua

Ms Olga Semenchuk
 Deputy director
 Department of food safety and Veterinary
 State Service for Food Safety and Consumer Protection
 1, B. Grinchenko str.
 Kyiv
 Ukraine
 Tel: +380442788467
 Email: semenchuk@vet.gov.ua

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI
REINO UNIDO**

Mr Michael O'Neill
 Food Standards Agency
 Aviation House 125 Kingsway
 London
 United Kingdom
 Tel: +44020727608664
 Email: mike.oneill@foodstandards.gsi.gov.uk

UZBEKISTAN - OUZBÉKISTAN - UZBEKISTÁN

Prof Anatoliy Khudaiberganov
 Main Specialist of Food Hygiene
 Food Hygiene
 Ministry of Health
 Massif Tashgosmi bld 26, apt. 31 Tashkent city
 Uzbekistan
 Tashkent
 Uzbekistan
 Tel: +998908086272
 Email: anatoliyhud@mail.ru

Mr Gulnora Abdulhalilova
 Coordinator
 WHO
 Tashkent
 Uzbekistan
 Tel: +998 901783540
 Email: gula-abd@yandex.ru

Mr Anvar Djumanov
 Director
 Center of Standardization
 Navoystreet
 Tashkent City
 Uzbekistan
 Tel: +370 429 5556
 Email: anvar.djumanov@gmail.com

**UNITED STATES OF AMERICA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Mrs Barbara McNiff
 Senior International Issues
 Food Safety and Inspection Service; Office of CODEX
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave, SW
 Washington, DC
 United States of America
 Tel: +1-202-690-4719
 Email: Barbara.McNiff@fsis.usda.gov

**OBSERVERS
OBSERVATEURS
OBSERVADORES****UNITED NATIONS AND OTHER RELATED
ORGANIZATIONS
NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS
APPARENTÉES
NACIONES UNIDAS Y OTRAS ORGANIZACIONES
AFINES****ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ANIMALE (OIE)**

Dr Djahne Montabord
 Sub-regional office in Astana
 OIE (World Organisation for Animal Health)
 Republic Avenue 50/1
 Astana
 Kazakhstan
 Email: d.montabord@oie.int

Dr Mereke Taitubayev
 Head of office
 Sub-regional office in Astana
 OIE (World Organisation for Animal Health)
 Republic Avenue 50/1
 Astana
 Kazakhstan
 Email: m.taitubayev@oie.int

Ms Aigerim Zhorgabayeva
 Sub-regional office in Astana
 OIE (World Organisation for Animal Health)
 Republic Avenue 50/1
 Astana
 Kazakhstan
 Email: a.zhorgabayeva@oie.int

**CODEX SECRETARIAT
SECRÉTARIAT DU CODEX
SECRETARÍA DEL CODEX**

Ms Gracia Brisco
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the UN
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome
 Italy
 Tel: + 39 06 570 52700
 Email: gracia.brisco@fao.org

Mr Patrick Sekitoleko
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the UN
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome
 Italy
 Tel: +39 06 5705 6626
 Email: patrick.sekitoleko@fao.org

Mr Mirko Montuori
 Communication and Information Consultant
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Food and Agriculture Organization of the UN
 Viale delle Terme di Caracalla
 Rome
 Italy
 Tel: 0657053806
 Email: mirko.montuori@fao.org

FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO

Dr Vittorio Fattori
 Food Safety and Quality Officer
 Food Safety and Quality Unit
 Food and Agriculture Organization of the UN
 Viale delle Terme di Caracalla,
 Rome
 Italy
 Tel: +39 06 570 56951
 Email: Vittorio.Fattori@fao.org

Dr Branko Bulatovic
 Programme Officer
 Food and Agriculture Organization of the UN
 Astana
 Kazakhstan
 Tel: +7 7477 315131
 Email: Branko.Bulatovic@fao.org

Dr Eleonora Dupouy
 Food Safety and Consumer Protection Officer
 Food and Agriculture Organization of the UN
 FAO Regional Office for Europe and Central Asia
 Benczur street 34, Budapest 1068
 Tel: +36304732327
 Email: Eleonora.Dupouy@fao.org

WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS

Mrs Catherine Mulholland
 Administrator Codex Trust Fund
 Department of Food Safety and Zoonoses
 World Health Organization
 20, avenue Appia
 Geneva
 Switzerland
 Tel: +41227913080
 Email: mulhollandc@who.int

Mrs Khadicha Boymatova
 National Professional Officer
 Nutrition, Food Safety and Antimicrobial Resistance
 WHO
 UN House - 2, "VEFA" Center 37/1, Bokhtar Str.,
 Dushanbe
 Tajikistan
 Tel: +992 48 701 14 72
 Email: boymatovak@who.int

Dr Hilde Kruse
 Programme Manager Food Safety
 WHO Regional Office for Europe
 Marmorvej 51
 Copenhagen
 Denmark
 Tel: 4529440506
 Email: kruseh@who.int

Dr Melita Vujnovic
 The WHO Representative and Head of Country Office
 Regional office for Europe
 20, Orynbor street, office 306
 Astana
 Kazakhstan
 Tel: +7 (7172) 204706
 Email: whokaz@euro.who.int

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT

Ms Heleen Van Rootselaar
 Policy Officer
 Ministry of Economic Affairs
 PO Box 20401
 The Hague
 Netherlands
 Tel: +31 65 207 4566
 Email: h.vanrootselaar@minez.nl

Ms Tanja Åkesson
 Codex Contact Point
 Ministry of Economic Affairs
 PO Box 20401
 The Hague
 Netherlands
 Tel: +31 6 2724 9788
 Email: t.z.j.akesson@minez.nl

CO-HOST GOVERNMENT SECRETARIAT

Ms Bakhytgul Dadanbayeva
 Codex Contact Point
 Division of control over compliance with requirements of
 technical rules and sanitary measures
 Committee for consumer protection
 Ministry of National economy of the Republic of
 Kazakhstan
 Orynbor street 8, 10th entrance
 Astana
 Kazakhstan
 Tel: +7 (702) 191 88 32
 Email: b.dadanbayeva@mail.ru

Mrs Galiya-Banu Meyirbayeva
 Head of Technical regulation Department for
 Technical Regulation and Metrology Committee
 Ministry of Investment and Development
 of the Republic of Kazakhstan
 32/1, Kabanbay Batyr avenue
 Astana
 Kazakhstan
 Tel: +7(7172) 754-284
 Email: press@mid.gov.kz

ANNEXE II

**Discours inaugural du
Dr Jaap Wagenaar, Professeur de microbiologie et d'immunologie vétérinaire de l'Université
d'Utrecht (Pays-Bas),**

PROFESSEUR D'INFECTIOLOGIE CLINIQUE À L'UNIVERSITÉ D'UTRECHT

**LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS, DU POINT DE VUE DU CODEX ET SOUS L'ANGLE DE LA
SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS**

Il est admis que la résistance aux antimicrobiens (RAM) est un problème de plus en plus grave à l'échelle mondiale. Le récent rapport O'Neill a montré que si des mesures ne sont pas mises en place, le nombre des décès imputables chaque année à la résistance aux antimicrobiens passera de 700 000 en 2016 à 10 millions en 2050.

Les organisations mondiales ont pris acte de ce problème et, au cours de leurs assemblées respectives, l'OMS, la FAO et l'OIE ont toutes adopté des résolutions visant à enrayer ce phénomène. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la résistance aux antimicrobiens en septembre 2016. La Commission du Codex Alimentarius a décidé en juillet 2016 de (ré)instituer une équipe spéciale sur la RAM.

Dans la population, les individus sont exposés à la RAM par des voies diverses, et notamment par l'intermédiaires de bactéries résistantes, qui sont présentes dans la chaîne alimentaire. Certaines de ces bactéries sont connues depuis plusieurs décennies. Salmonella et Campylobacter, par exemple, sont devenues résistantes par suite de l'administration d'antimicrobiens aux animaux, exposant l'homme à des infections dues à la consommation d'aliments d'origine animale. Plus récemment, nous connaissons l'exemple des souches d'Escherichia coli productrices de bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE), même si les voies de transmissions suscitent encore bien des interrogations.

Il est encore difficile d'estimer quelle est la part de la RAM présente dans les pathogènes humains qui est attribuable à l'utilisation d'antimicrobiens chez l'animal. La difficulté tient (en partie) au fait que ce rapport reflète des pourcentages qui varient en fonction des classes d'antimicrobiens et des souches de bactéries qui sont mises en présence. Certaines parties prenantes estiment qu'il faut attendre, pour agir, de posséder davantage de données quantitatives. En Europe, toutefois, des mesures sont envisagées sur la base du principe de précaution, selon lequel des mesures peuvent être prises à des fins de protection, dès lors qu'il existe un risque plausible en matière de santé publique. Le facteur qui cause la RAM est l'utilisation d'antimicrobiens dans la population animale et humaine. Réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens est donc une intervention qui revêt une grande importance. Il s'agit d'un défi gigantesque car d'ici à 2030, si l'on en croit les prévisions, la prévalence des antimicrobiens dans la population animale aura augmenté de 67 pour cent au niveau mondial.

Aux Pays-Bas, une réduction de plus de 60 pour cent dans l'utilisation d'agents antimicrobiens destinés à la production animale, sur une période allant de 2007 à 2015, a entraîné une diminution de la résistance aux antimicrobiens, mesurée par le biais du dispositif de surveillance, et pratiquement aucune répercussion sur la santé et le bien-être des animaux n'a été observée. L'utilisation réduite de céphalosporines de troisième et quatrième génération dans les élevages de volailles, de porcs et de bovins a eu pour effet de réduire la quantité de bactéries hébergeant des BLSE chez ces animaux. Ces exemples montrent que la diminution de l'utilisation (qu'il s'agisse des antimicrobiens en général ou de classes spécifiques) a un effet sur la résistance aux antimicrobiens.

Toute stratégie visant à réduire l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux dans le monde entier doit se traduire par des solutions adaptées aux régions et aux pays. Il sera plus difficile de réduire l'utilisation des antimicrobiens dans les pays où ces produits sont en vente libre, qui sont dépourvus de services de conseil, de cadres réglementaires et de dispositifs assurant l'application des lois, qui sont confrontés au problème des médicaments de contrefaçon et à des lacunes de base en matière de santé animale, que de procéder à des transformations dans les pays où une partie au moins de ces questions est déjà réglementée.

Compte tenu de la nécessité urgente de réduire l'utilisation des antimicrobiens, des mesures diverses peuvent être envisagées, selon le contexte. Les options proposées sont les suivantes: i) l'interdiction des antimicrobiens comme promoteurs de croissance n'a pas entraîné de conséquences économiques ou de problèmes de santé animale graves en Europe depuis son introduction en 2006 et il semble que cette mesure soit viable; ii) les antimicrobiens d'importance critique pour la santé humaine, classés comme prioritaires (céphalosporines et fluoroquinolones de troisième et quatrième génération) ne devraient pas être disponibles pour des utilisations vétérinaires à moins qu'il ait été démontré (au moyen de cultures et de test de susceptibilité) qu'il n'existe pas de solution de rechange; iii) le traitement de groupe devrait être remplacé par le traitement individuel (qui ne peut toutefois être envisagé pour les volailles); iv) la santé animale doit être

optimisée, par exemple au moyen de la vaccination et de mesures renforcées de biosécurité, au lieu de recourir aux antimicrobiens comme outil de gestion.

Les antimicrobiens ne devraient être délivrés que sur ordonnance. Les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens devraient être en place, assortis de préférence du suivi de paramètres relatifs à la santé et au bien-être des animaux. La fixation d'objectifs obligatoires de réduction par les autorités responsables est une mesure importante pour accélérer la réduction. Enfin, il convient d'être attentif à l'environnement, qu'il s'agisse de la présence de résidus (car de faibles concentrations d'antimicrobiens favorisent la pression de sélection, qui pousse les bactéries à devenir résistantes) ou de la propagation de bactéries résistantes par cette voie. Toutes les parties prenantes ont une responsabilité; parmi elles les producteurs d'aliments, les vétérinaires et les organismes de réglementation. Ce n'est qu'en travaillant ensemble dans l'esprit d' « Une seule santé », que symbolise la collaboration tripartite de l'OMS, de la FAO et de l'OIE, que nous réussirons à opérer des changements qui sont à la fois nécessaires et urgents.